Image not found or type unknown

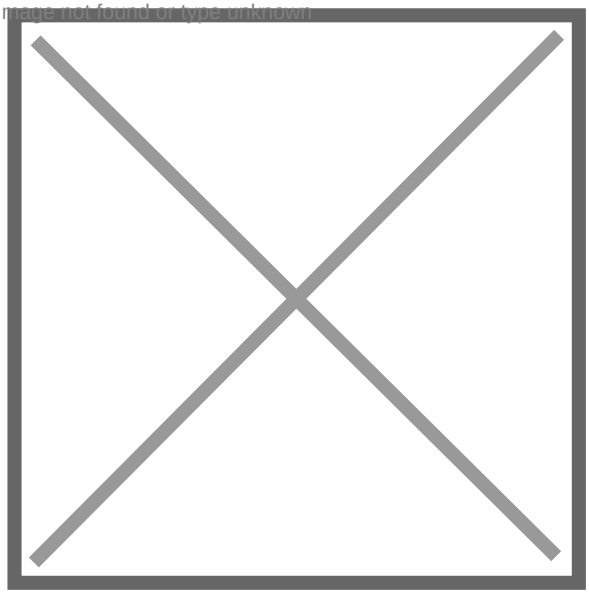

Congé sans solde imposé par l'employeur

Par **flyfly80**, le **11/11/2008** à **19:20**

Bonjour,

Je viens d'être embauché en CDI et je n'ai pas acquis de congés payés. Lors d'une fermeture de l'établissement pour les fêtes de Noël, mon employeur veut m'imposer un congé sans solde de 15 jours.
Cela est-il possible ?
Que dois-je faire lorsque je vais recevoir la lettre de mise en congé sans solde ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés